

Marc Labbé\*

## Avocat spécialiste FSA: L'arrivée des premiers Avocats/es spécialistes FSA sur le marché

Nous y sommes. Ce qui fut le projet Avocat/e spécialiste FSA devient une réalité ancrée dans le paysage du barreau suisse. 2007 est une année charnière, celle de la délivrance des premiers titres d'Avocat/e spécialiste FSA en droit des successions, en droit du travail, en droit de la construction et de l'immobilier et par voie de conséquence de l'arrivée sur le marché des prestations juridiques de spécialistes certifiés par notre barreau suisse. Cette petite révolution était bien nécessaire pour le barreau et son image, également et surtout pour la clientèle, laquelle en retire les avantages suivants:

- Au lieu de s'adresser à un prétendu spécialiste (autodéclaré) elle peut confier ses intérêts à un spécialiste certifié par la Fédération suisse des avocats tenu de démontrer sa formation continue une fois son titre en poche.
- La clientèle peut sans difficulté rechercher son avocat à l'aide du tableau de la FSA.
- La clientèle peut bénéficier de tous les atouts classiques de l'avocat (indépendance, secret professionnel, interdiction des conflits d'intérêts, expérience de la gestion et de la résolution des conflits) par rapport aux autres prestataires de services juridiques que sont les fiduciaires, banques, etc. et partant se voit offrir une prestation de grande qualité.

Quant aux Consœurs et Confrères faisant le pas de suivre la formation d'Avocats/es spécialistes ils saisissent une chance de taille leur offrant les avantages suivants:

- Un atout important sur le marché, soit l'occasion de faire connaître de manière officielle la ou une de ses spécialité (s) pratiquée (s).
- Par voie de conséquence, une chance économique (les expériences faites en Allemagne démontrent que les avocats spé-

cialistes [Fachanwälte] ont en moyenne des revenus plus élevés que les généralistes).

- Une formation riche ayant les caractéristiques et les avantages suivants:
  - Un enseignement interactif axé sur la pratique, dispensé avant tout par des praticiens;
  - La chance unique de côtoyer des spécialistes d'autres cantons, régions, d'où la création d'un réseau de spécialistes.
- En résumé une approche nouvelle, unique, moderne, plus complète, plus approfondie de la formation.

Le calendrier pour les deux prochaines années est le suivant:

- 30.08.07: Remise des titres d'Avocat/e spécialiste en droit des successions et en droit du travail, en Suisse alémanique, à l'occasion d'une cérémonie organisée conjointement par la FSA et les universités concernées.
- Été-automne 2007: Diverses conférences données auprès des barreaux romands de présentation de l'Avocat/e spécialiste FSA.
- Fin 2007: Remise des premiers titres d'Avocat/e spécialiste en droit de la construction et de l'immobilier en Suisse romande.
- Février 2008: Début du cours en droit du travail pour la Suisse romande.
- Août 2008: Début du cours en droit de la famille pour la Suisse romande.
- Courant 2008: Début du cours en droit de la responsabilité civile et des assurances en Suisse romande (non encore défini).

Pour tous renseignements concernant la formation n'hésitez pas à consulter le site ([www.fachanwaltsav.ch](http://www.fachanwaltsav.ch)) ou à prendre contact avec l'auteur de ces lignes. ■

\* Bâtonnier de l'Association des Avocats Bernois et membre de la Commission de mise en œuvre du projet Avocat/e spécialiste FSA pour la Suisse romande.